

Nº. CI.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

PAR M. G******.

Du Lundi 28 Décembre 1789.

BOURREAU de Paris, tenant chez lui des Assemblées secrettes de Conspirateurs.

Nouveaux détails sur la Conspiration du Marquis de FAVRAS.

DÉMISSION DE M. LE MAIRE DE PARIS.

Propos bien remarquable de M. de la Fayette, lors de la capture des Conjurés.

Copie très-exacte du Billet calomnieux & incendiaire, relatif à MONSIEUR, Frere du Roi. Grande générosité de ce Prince. — Diverses Anecdotes piquantes, &c. &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 26 Décembre.

L'ORDRE du jour a ramené la discussion sur divers objets relatifs aux Finances. D'après la

lecture d'une Lettre du Contrôleur-Général des Finances, l'Assemblée a décrété que son Président écriroit à la Municipalité de Dreux, pour y rétablir la perception des impôts. Le Comité des Finances a ensuite proposé un Décret pour prolonger le terme accordé pour les déclarations de la contribution du quart des revenus. L'assemblée a voté ce Décret, en y ajoutant que la liste des contribuables seroit imprimée. Un des Membres a fait la Motion de l'établissement d'un Comité, qui fût spécialement chargé d'étudier & de développer les vrais principes de l'imposition. L'Assemblée a remis au premier jour cette Motion vraiment intéressante.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Les Chasseurs apprenant qu'on avoit répandu dans les Compagnies des Grenadiers & Fusiliers de la Garde Nationale, qu'ils s'opposoient à ce que les Soldats de ces Compagnies portassent une décoration que la Commune a décernée aux ci-devant Gardes Françoises; & voyant avec peine que la désunion de l'Armée pourroit entraîner des suites funestes, si on n'y portoit le remède le plus prompt, nous nous sommes retirés vers leur Général, pour le supplier d'être leur médiateur, & d'assurer aux ci-devant Gardes Françoises, qu'ils sont incapables de tenir des propos injurieux contr'eux, qui pourroient nuire à la tranquillité publique, & qu'ils

ſeront au contraire toujours diſpoſés à prendre la défenſe de la Capitale au péril de leur vie.

Avant-hier, MONSIEUR, Frere du Roi, ayant jetté les yeux ſur une feuille dans laquelle on l'avoit injuſtement enveloppé dans la nouvelle conſpiration, MONSIEUR, de ſon propre mouvement, alla ſe juſtifier à la Ville. « J'ai toujours vécu bon Citoyen, a-t-il dit, je veux mourir de même ». Ce n'eſt pas tout, ce Prince a pouſſé la magnanimité, juſqu'à daigner demander grace pour le Rédacteur, l'Auteur, l'Imprimeur, le Colporteur de ce vil Pamphlet. Nous ne nous livrerons point aux tranſports d'admiration, dont une conduite auſſi ſublime pénetre notre cœur ; mais nous nous écrierons, avec le Pindare latin, *Cedite Graïi & Romani....!*

Voici la teneur du billet qu'on a eu l'audace de répandre & de faire circuler dans le Public.

Le Marquis de Favras a été arrêté avec Madame ſon Epouſe, la nuit du 24, pour un plan qu'il avoit fait, de faire ſoulever trente mille hommes pour faire aſſaſſiner M. de la Fayette & le Maire, & enſuite de nous couper les vivres ; MONSIEUR, Frere du Roi, étoit à la tête. A Paris, ce 25. Signé, *BARAUX.*

MONSIEUR, en terminant le Diſcours qu'il a prononcé à la Ville, remarquable par ſa

noble ſimplicité, a demandé la grace des coupables qui avoient offenſé la Nation : mais un cri général s'eſt fait entendre : *Point de grace, point de grace.*

DISTRICTS.

On peut ſe rappeller que nous avons parlé, dans l'une de nos Feuilles, du Plan d'Education Nationale, de M. l'Abbé de Granthe. Ce Plan a été lu dans l'Aſſemblée du Diſtrict Saint-Etienne-du-Mont, & a obtenu les plus vifs applaudiſſemens. L'Aſſemblée a donné l'approbation la plus flatteuſe au Plan, au zele patriotique, & à l'utilité de l'Ouvrage, & a prié l'Auteur, à l'unanimité, d'entrer dans les détails de ſon Plan.

CHATEAU DES TUILERIES.

26 Décembre 1789.

La Reine a été à la Meſſe en chaiſe. On eſpere que Sa Majeſté marchera dans peu de jours.

Madame la Ducheſſe de Bourbon eſt venue ce matin rendre ſes devoirs au Roi & à la Reine, puis elle a parti ſur le champ.

Les Miniſtres ſe ſont aſſemblés chez M. le Duc de Briſſac. Là, M. de la Tour du Pin, Miniſtre de la Guerre, a prononcé un fort

beau discours sur des objets relatifs à la Guerre & au Militaire ; discours qui a été très-goûté de l'Assemblée ; car tous les autres Ministres, d'une commune voix, ont nommé M. de la Tour, le pere des Soldats. Les Ministres se sont ensuite rendus chez le Roi, lui ont fait part des idées de son Ministre de la Guerre, qui ont plu si fort à Sa Majesté, qu'elle a ordonné, sur le champ, qu'on en fit part à l'Assemblée Nationale.

VARIÉTÉS.

Nouveaux éclaircissemens sur la Conspiration.

Le brave Citoyen qui a pris le Marquis de Favras, est M. de Vilasse, Capitaine de la quatrieme Compagnie du District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Lorsque M. le Marquis de la Fayette apprit cette capture, il s'écria, dans un transport de joie : Ceux qui ont pris la Bastille, les Invalides, l'Arsenal, nous ont peut être rendu un moins grand service, que le zélé & infatigable de M. de Villasse, tant cette nouvelle conspiration étoit dangereuse & terrible ! En effet, la somme de 25 mille livres devoit être la récompense du monstre qui trancheroit la tête à ce Général.

Si l'on en croit un bruit généralement répandu dans le Public, les Assemblées des Chefs de la Conspiration, contre MM. de la Fayette & Bailly, se tenoient chez le Bourreau de Paris. On assure même qu'on a arrêté à sa

porte les voitures de quelques-uns de ces féroces ennemis de la Liberté. Il paroît qu'outre l'affreux complot qu'ils tramoient, leur dessein étoit d'imprimer ses écrits très-dangereux, puisqu'on affirme qu'on a trouvé chez lui plusieurs presses prêtes à travailler.

M. le Duc D......., dans un moment de crise décisif, eut une conversation très-vive avec M. le Marquis de la F...... Celui-ci poussé à bout par quelques propos du premier, lui répartit avec force : *Peut-être le trône étoit-il trop élevé de quelques marches ; mais il en est une que je défendrai jusqu'à la derniere goûte de mon sang.*

Des méchans cherchent, depuis quelques temps, à faire courir, sur M. le Comte de M.... des bruits peu favorables à sa bravoure. On vient de nous faire part d'une Anecdote qui pulvérise toutes les froides plaisanteries de quelques folliculaires à ce sujet. Il y a quelques années que le Comte de M.... crut devoir se battre avec le Comte de Gall..., pour un outrage sanglant, sans doute, pour celui qui le reçoit, mais dont au reste nous autres François ne faisons gueres que rire. Ces deux Messieurs se battirent en gens de cœur & par droit de représailles : le Comte de Gall... reçut un coup d'épée qui n'étoit pas dangereux. Dès qu'il fut guéri, le Comte de M... le provoqua de nouveau, & lui proposa un second combat. Celui-ci le refusa, sous prétexte

qu'il avoit fait ses preuves. Cette réponse ne satisfit pas son bouillant adversaire. — A quelque temps de là, le Comte de Gall... donna un grand repas. Au dessert, le Comte de M... lui envoya un plat de très-belles écrevisses.

Quand on parcourt les Loix odieuses des siecles Féodaux, on y rencontre çà & là quelques traces d'humanité, qui sont d'autant plus précieuses à recueillir, qu'on s'attendoit moins à les trouver : c'est un boccage d'arbres verds, baignés d'une source pure, qu'on rencontre au milieu d'un désert arride & brûlant : nous n'en citerons qu'une tirée *du plaid de Saint Maurice ;* on appelle, ainsi les *anciennes Coutumes écrites au grand poële du Landeron*, (*jour de ce Saint*, 22 *Septembre* 1403) (49) XLIX. « *Item*, si un Chevalier, ou Pelerin, » ou Femme enceinte, errans sur les che- » mins, dans le *Ban*, desirent des raisins, » ils en doivent demander aux *Brevards*. » (gardes-vignes), & s'ils n'en veulent donner, » ils doivent entrer dans la vigne, & en » prendre chacun plein son bonnet, pour lui » & son serviteur, & la Femme enceinte, » tant qu'elle en pourra soutenir sur ses mains » devant son *pis*, (sein) ».

Une autre nouvelle, qui n'étoit pas moins accréditée hier dans tous les lieux publics, mais qui se trouve démentie par le fait, c'est la démission de M. Bailly de son emploi de Maire. Ainsi nos cruels ennemis semblent se

faire un jeu barbare de nous désoler par les calomnies les plus absurdes, qui souvent ne sont que le voile dangereux dont ils couvrent leurs perfides desseins.

Un Fusilier de la sixieme Division du sixieme Bataillon, compagnie de la Haye, District des Jacobins Saint-Honoré, prévient MM. de la Garde Nationale qu'ils ayent à se précautionner contre la manœuvre de quelques personnes mal intentionnées qui lui ont enlevé, il y a quelques temps, son fusil, lorsqu'il étoit de garde à l'Hôtel de Fronsac, le lui ont gardé l'espace de quatre heures, & le lui ont enfin rendu chargé d'une cartouche de cendre, ce dont il a fait sa déclaration au District des Jacobins. On nous a particuliérement recommandé l'insertion de cet article; peut-être n'a-t-on voulu que faire une mauvaise plaisanterie.

Ce Journal paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez M. Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs*, N°. 21. *On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve Herissant, rue N. D.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE